

▶ 1 avril 2020

PAYS: France

SURFACE:88 %

PAGE(S):23

PERIODICITE : Mensuel

RUBRIQUE: Gourvernance du droit e...

DIFFUSION:(15000)



GOURVERNANCE DU DROIT EN ENTREPRISE

Nous participons au perfectionnement d'une legaltech



Patrick Remot directeur juridique et conformité, Clear Channel France

Directeur juridique et conformité de Clear Channel, l'opérateur de mobilier urbain qui réunit environ mille salariés, Patrick Remot bénéficie à la fois de la force de frappe de tout un groupe pour développer des projets digitaux et de la souplesse d'une ETI pour agir en qualité de *business partner*. Zoom sur quelques points de son activité.

DECIDEURS. Votre direction juridique et compliance est directement rattachée à la présidence, Pourquoi ?

PATRICK REMOT. Il y a deux raisons. La première est que la présidence de Clear Channel a changé très récemment. La directrice générale déléguée, Boutaïna Araki, à laquelle j'étais rattaché, est devenue présidente. C'est donc tout naturellement qu'elle a conservé ce rattachement. La seconde raison est son intérêt pour la compliance. Elle a bien conscience des différents aspects de la loi Sapin 2 et notamment de celui qui fait porter sur l'instance dirigeante la responsabilité de la mise en œuvre du programme de conformité. Nous avions déjà l'habitude de nous réunir tous les deux mois avec mon directeur juridique adjoint, qui collabore avec moi sur les sujets compliance, et Boutaïna Araki pour évoquer la conformité. Nous conservons cette méthode de travail, et ce, d'autant plus que nous continuons à mettre en œuvre et à faire évoluer notre programme de conformité.

Qu'est-ce que vous apporte votre rattachement à la présidence ? Il permet une fluidité de fonctionnement tant dans mes missions compliance que juridiques. Tout est plus simple! Le rôle du comité compliance est de débloquer immédiatement les situations et de travailler sur la communication du dirigeant dans l'entreprise et en externe. Ensuite, pour ce qui est de nos dossiers juridiques, notre présidente avait pris l'habitude, quand elle était directrice générale déléguée, d'aborder régulièrement ces sujets, d'appréhender la complexité de notre travail, de se tenir au fait de l'environnement juridique et réglementaire dans lequel nous évoluons et de placer le juridique en amont de la stratégie du groupe.

C'est-à-dire ?

Par exemple, nous nous sommes réunis avec le comex le 15 mars pour prendre les décisions stratégiques de protection de nos salariés, déterminer notre position s'agissant de nos clients et nos partenaires (fournisseurs, bailleurs, collectivités, etc.) face à la crise du Covid-19 et au regard de l'arrêt de notre activité.

Quelle est la particularité de Clear Channel en matière de compliance ?

Nous avons un actionnaire américain avec un hub en Angleterre. Cela induit que nous devons adopter leurs règles (FCPA, SOX, UK Bribery Act...) et les nôtres, qui, en matière de lutte anti-corruption, ne sont pas totalement identiques. On observe d'ailleurs que la France va parfois plus loin, notamment en matière de cartographie des risques ou d'évaluation des tiers. Sur ce dernier point, nous utilisons une legaltech créée par des avocats français, le cabinet Verdun Verniole, et participons même à son perfectionnement puisque le produit n'est pas encore sur le marché, nous en sommes bêta-testeur.

La digitalisation de votre direction juridique est plus large encore...

Nous avons d'abord concentré nos efforts sur le RGPD et sélectionné <u>Data Legal Drive</u>, l'avons présenté à notre <u>data protection officer</u>. Il a été validé par notre DRH, forte consommatrice de données et, enfin, nous avons sondé notre DSI pour nous assurer de son intégration dans notre organisation. Nous l'avons finalement déployé en juin 2019: nous en sommes l'un des premiers utilisateurs et en sommes très satisfaits. Désormais, nos efforts se concentrent sur l'évaluation des tiers et l'automatisation de nos contrats.

Rencontrez-vous des difficultés pour tenir à jour ces outils ?

Nous avons réfléchi au problème. Pour y remédier, et s'agissant de Data Legal Drive par exemple et du RGPD, nous avons identifié un relais informatique et libertés (RIL) dans chaque département du groupe. Nous les réunissons tous les mois pour soulever les difficultés et répondre aux questions. Le but est que ces RIL soient constamment à jour – notamment des recommandations et décisions de la Cnil – et évangélisent leurs équipes. Nous avions réfléchi à développer notre propre outil interne mais nous nous sommes vite rendu compte que cela serait beaucoup trop coûteux en temps et en argent.